

COMMUNE DE SUZE-LA-ROUSSE (Drôme)

DÉCISION DU MAIRE n° 06-2023

Objet : BAIL DE LOCATION DU BÂTIMENT DE LA GENDARMERIE

Le Maire de la commune de Suze la Rousse,

VU la délibération n°2 du 2 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation pour la durée de son mandat de prendre les décisions en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,
VU le précédent bail de location du bâtiment de la gendarmerie arrivant à terme au 30 juin 2021,
Considérant que de nombreuses négociations ont eu lieu pour établir le montant du nouveau loyer,
VU la proposition de bail adressé par les services de l'État en date du 13 septembre 2023, qui détermine le loyer à un montant identique à celui de 2021,
Considérant qu'il y a lieu de renouveler le bail de location du bâtiment de la gendarmerie,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'accepter le nouveau bail du bâtiment de la gendarmerie aux conditions suivantes :

- Date d'effet : 1^{er} juillet 2021
- Montant du loyer annuel : 82 198,65 € (quatre vingt deux mille cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-cinq centimes)
- Révision du loyer triennale
- Durée : 9 ans

ARTICLE 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de légalité.

Fait à Suze la Rousse le 18 septembre 2023

Le Maire,
Hervé MEDINA



Publiée sur le site internet de la commune le 18 septembre 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2023

Application agréée E-legalite.com